

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 7 JUILLET 2023

**DELIBERATION N°CP2023-  
07/9/44  
DOSSIER N°5833**

**AIDES INDIVIDUELLES AU DISPOSITIF DU PLAN SANTÉ  
"DITES...23 !"**

Etaient présents :

Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Guy MARSALEIX, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN  
Eric BODEAU à Mary-Line GEOFFRE  
Catherine DEFEMME à Patrice MORANCAIS  
Thierry GAILLARD à Valéry MARTIN  
Catherine GRAVERON à Franck FOULON  
Marinette JOUANNETAUD à Marie-France GALBRUN  
Jean-Jacques LOZACH à Thierry BOURGUIGNON  
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER  
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX  
Jérémy SAUTY à Bertrand LABAR  
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction du Développement et de l'Innovation*

RAPPORTEUR : Mme Laurence CHEVREUX

**OBJET : Aides individuelles au dispositif du Plan Santé "Dites...23 !"**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,  
VU la délibération de l'Assemblée départementale n°CD2020-06/2/20 du 26/06/2020 intégrant le Plan santé dans le règlement départemental des aides et modifiant le plan d'accompagnement à l'installation et à l'exercice de professionnels de santé,*

VU les délibérations de l'Assemblée départementale n°CD2021-12/3/27 du 16/12/2022 actualisant le dispositif du Plan santé « Dites...23 ! »,

VU la délibération de la Commission permanente n°CP2023-02/9/36 du 24/02/2023 accordant les aides individuelles relatives au dispositif du plan santé « Dites...23 ! »

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport CP2023-07/9/44 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

VU l'avis de la Commission CP - Enfance, Familles et Santé,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'accorder les aides liées aux frais de stages, aux bénéficiaires cités ci-dessous, dans le cadre du Plan Santé « Dites...23 ! » :

BÉNÉFICIAIRES	TYPE D'AIDE ACCORDÉE aide liée aux frais de stages	AIDES ACCORDÉES
M. L.	ÉTUDES DE MEDECINE GENERALE (Limoges) Aide au stage (de mai à octobre 2023)	Déplacements et Hébergement (500 €/mois) 3 000 € pour 6 mois de stage
F. M.	ÉTUDES D'ORTHOPHONIE (Strasbourg) Aide aux stages (16 au 26/05/2023 05 au 09/06/2023 - 19 au 23/06/)	Déplacements et Hébergement (500 €/mois) 328 € pour 18 jours
Z. S.	ÉTUDES D'ORTHOPHONIE (Limoges) Aide aux stages (11 au 14/04/2023)	Déplacements et Hébergement (500 €/mois) 66,64 € pour 4 jours
<b>TOTAL aides frais de stage</b>		<b>3 394,64 €</b>

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer les conventions relatives liées aux frais de stages, dans le cadre du Plan Santé « Dites.. 23 ! » ;

Dit que les sommes nécessaires seront imputées au Budget départemental, au Chapitre 65, Article 65131, Fonction 418 (fonctionnement)

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**

251244  
Publié sur [www.creuse.fr](http://www.creuse.fr) le 13/07/2023

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le



ID : 023-222309627-20230711-CP2023190-DE